

# Licence de pilote commercial (CPL) avion et hélicoptère

RS1591 · RS · Publiée

## L'essentiel

|                       |                            |
|-----------------------|----------------------------|
| Type d'enregistrement | Enregistrement sur demande |
|-----------------------|----------------------------|

|                 |            |
|-----------------|------------|
| Date d'échéance | 31/12/2021 |
|-----------------|------------|

## Certificateur(s)

MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITE, DE LA FORET, DE LA MER ET DE LA PECHE · SIRET : 11006801200050

## Partenaires habilités

36 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 36 à former.

| Organisme                          | SIRET          | Habilitation |
|------------------------------------|----------------|--------------|
| AERO CLUB DE CHAMPAGNE             | 78040412500012 | Former       |
| AERoclub DE L'OUEST PARISIEN       | 33144514800025 | Former       |
| AEROFLIGHT.FR                      | 82796464400021 | Former       |
| AEROFORMATION                      | 79012090100026 | Former       |
| AEROFUTUR                          | 52266876300025 | Former       |
| AEROPYRENEES                       | 39224629400020 | Former       |
| AEROSPEED FORMATION ET MAINTENANCE | 51205694600019 | Former       |
| AIRBUS                             | 38347481400100 | Former       |
| AIR PARIS ACADEMY TRAINING         | 84251408500013 | Former       |
| AIRWAYS AVIATION ACADEMY           | 87835164200029 | Former       |

Liste complète des 36 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rs1591-licence-de-pilote-commercial-cpl-avion-et-helicoptere/partenaires>

## Résumé de la certification

### OBJECTIFS ET CONTEXTE

Exercer les privilèges du titulaire d'une CPL dans la catégorie appropriée

### COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les candidats à une CPL doivent démontrer un niveau de connaissance théorique approprié aux privilèges octroyés. Ils doivent également avoir satisfait aux exigences relatives à la qualification de classe ou de type de l'aéronef utilisé lors de l'examen pratique.

Les candidats à une CPL doivent démontrer, dans les sujets suivants, un niveau de connaissance approprié aux privilèges octroyés:

- réglementation,
- connaissance générale de l'aéronef – cellule/systèmes/motorisation,
- connaissance générale de l'aéronef – instruments,
- masse et centrage,
- performance,
- préparation et surveillance du vol,

- performance humaine,
- météorologie,
- navigation générale,
- radionavigation,
- procédures opérationnelles,
- principes du vol,
- communications en VFR (Visual Flight Rule).

Ils doivent également être reçus à un examen pratique afin de démontrer leur aptitude à effectuer, en tant que commandant de bord de la catégorie appropriée d'aéronef, les procédures et manœuvres applicables, avec la compétence correspondant aux privilèges octroyés.

## Secteur d'activité et type d'emploi

### RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

{""Règlement (UE) n°1178/2011 de la Commission du 3 novembre 2011 modifié déterminant les exigences techniques et les procédures administratives applicables au personnel navigant de l'aviation civile Annexe I sous partie D FCL.300 et suivants""}

## Voies d'accès

### PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Les organismes de formation vérifient que le candidat détient un niveau de connaissances scientifiques équivalentes au bac scientifique ou technique.

## Base légale

|                                     |            |
|-------------------------------------|------------|
| Date d'échéance de l'enregistrement | 31/12/2021 |
|-------------------------------------|------------|

---

## Pour plus d'informations

### Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/1591/>